Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE,

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Annick PAQUET Tél. : 01 49 55 84 61 bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne : BSA/0803030	**NOTE D'INFORMATION** **DGAL/SDSPA/O2008-8005** **Date: 17 mars 2008** Classement : SA 222.222

Nombre d'annexes : 3

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Stratégie vaccinale BTV 8

Résumé : Cette note d'information présente les décisions de stratégie vaccinale validées à l'issue du comité national de pilotage FCO du 11 mars 2008.
Elle présente les décisions retenues en matière de **vaccination contre le sérotype 8**, complémentaires à celles retenues pour la vaccination des broutards destinés aux échanges avec l'Italie.

Elle précise également les doses de vaccins mises à disposition des départements concernés par la zone réglementée BTV 8 pour la vaccination par anticipation des broutards

Mots-clés : vaccin, FCO, broutard

Destinataires	
Pour information : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - DDSV/R – Services des affaires régionales	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

Le comité de pilotage national FCO s'est réuni le 11 mars 2008. Rassemblant les représentants nationaux des organisations professionnelles agricoles, des vétérinaires et de l'administration autour du directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Pêche, il a défini la stratégie de répartition des doses vaccinales **contre le sérotype 8**, compte-tenu d'une part des priorités qui avaient été retenues lors des comités de pilotage précédents, et d'autre part de l'échelonnement des livraisons dans le temps.

Les **grands principes de cette répartition** sont les suivants :

1. La vaccination contre le sérotype 8 a un caractère facultatif

2. Pour chaque livraison de vaccin INTERVET pour les bovins, les 2 doses nécessaires à la réalisation de la primo-vaccination sont réservées. En effet, cette primo-vaccination doit se faire dans le respect des délais précisés par les spécifications techniques des vaccins, délai qui est inférieur au rythme de livraison mensuel annoncé par le laboratoire.
 Cette problématique ne se pose pas pour les petits ruminants, le vaccin MERIAL qui leur est dévolu ne nécessitant qu'une injection de primo-vaccination.

3. La vaccination s'adresse en priorité aux 16 départements atteints depuis 2006. Les premières livraisons leur sont donc réservées jusqu'à ce que les besoins de ces départements soient couverts.

4. La vaccination s'adresse ensuite à 5 départements du Sud-Ouest de la France (Aveyron, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne), afin de créer une « zone tampon » de protection vaccinale de la zone déjà concernée par le sérotype 1.

5. Au delà des doses nécessaires aux 16 départements « 2006 », et des 5 départements du Sud-Ouest, la répartition des doses se fait par départements entiers, afin de limiter le nombre d'intervention de vaccination dans une exploitation donnée. L'ordre des départements a été réalisé sur proposition des OPA, en fonction notamment de l'impact de la FCO dans les départements en 2007. Pour les petits ruminants cependant, après les 16 départements « 2006 » et les 5 départements de protection cités au point 4 précédent, la priorité va aux bassins laitiers de Roquefort et du Poitou-Charente ; puis les doses seront réparties selon le même principe que celui précédemment indiqué pour les bovins.

6. Dans tous les départements, la répartition des doses s'appuie sur les données chiffrées des animaux reproducteurs ainsi que les femelles de remplacement, tant pour les bovins que pour les petits ruminants..

7. Pour prendre en compte la problématique des broutards destinés aux échanges, et en complément du dispositif mis en œuvre rapidement compte-tenu de la clause de sauvegarde italienne, les doses nécessaires à la vaccination de ces animaux sont réservées à chaque livraison et réparties pour tous les départements réglementés. Ces doses viennent donc en complément de celles identifiées aux points 3 à 6 précédents.

8. Pour prendre en compte la problématique de la transhumance, les doses nécessaires aux animaux transhumants sont réservées sur les premières livraisons. Elles seront réparties sur les départements concernés par la transhumance.

9. La Corse n'est pour le moment pas concernée par la vaccination contre le sérotype 8.

I. Doses de vaccin MERIAL pour broutards

Un tableau récapitulant les doses disponibles pour les **deux injections de primo-vaccination** est présenté en annexe 1.
Je vous rappelle que ces doses seront mises à disposition en deux fois, selon les modalités de la note de service DGAL/SDSPA/N2008-8048 du 06 mars 2008

Sont concernés les départements pour tout ou partie en zone réglementée, en rappelant que la **vaccination en zone indemne est interdite.**

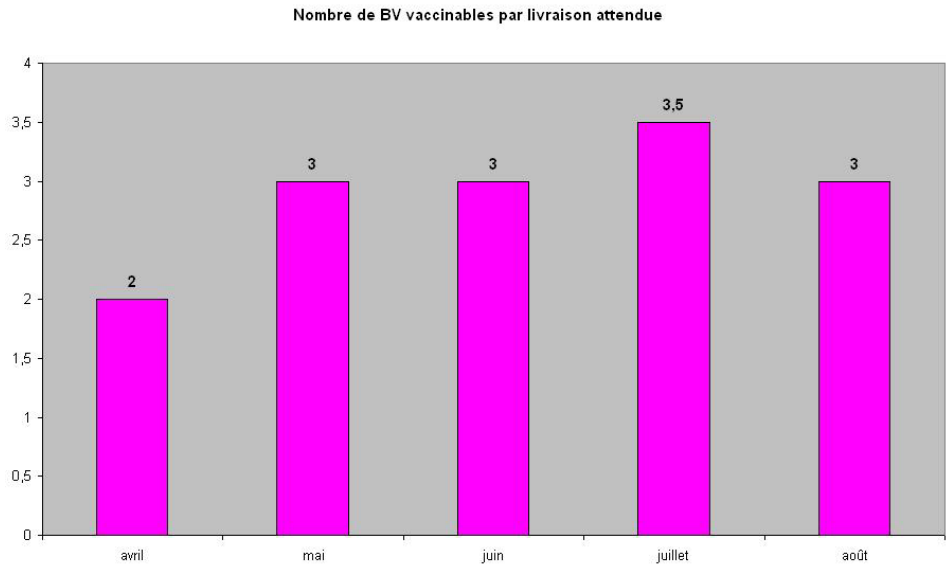
Ces doses correspondent au dispositif mis en œuvre rapidement suite à la clause de sauvegarde italienne et sont indépendantes des volumes indiqués aux points II et III et aux annexes 2 et 3.

Les demandes émanant des OPA qui ont été transmises au cabinet dépassant très notablement la disponibilité de ces doses, la répartition a été faite suivant les données BDNI 2007.

Vous constaterez au point II suivant que la vaccination des bovins destinés aux échanges est prise en compte de façon spécifique à chacune des livraisons ultérieures de vaccin.

II. Répartition des doses pour les bovins

Le graphique suivant présente le **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue** de doses vaccinales par INTERVET (laboratoire retenu pour le vaccin Bovins en BTV 8).

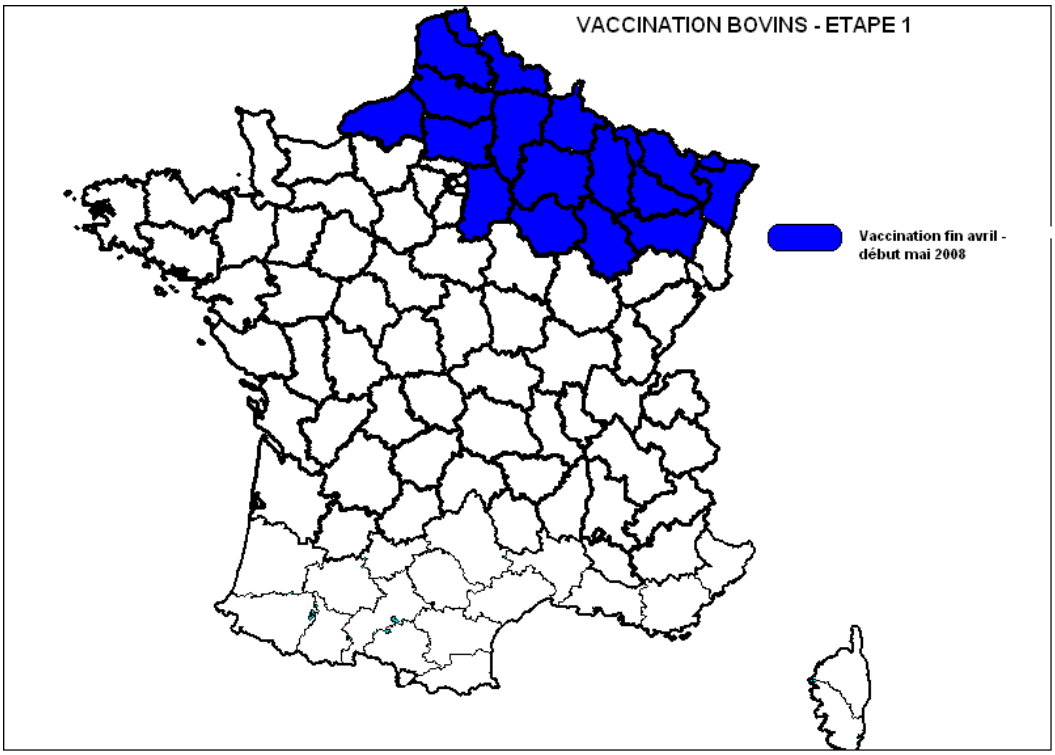


Les doses nécessaires à la vaccination de 250.000 bovins transhumants (France entière, année entière) sont mises de côté sur la première livraison (avril 2008)

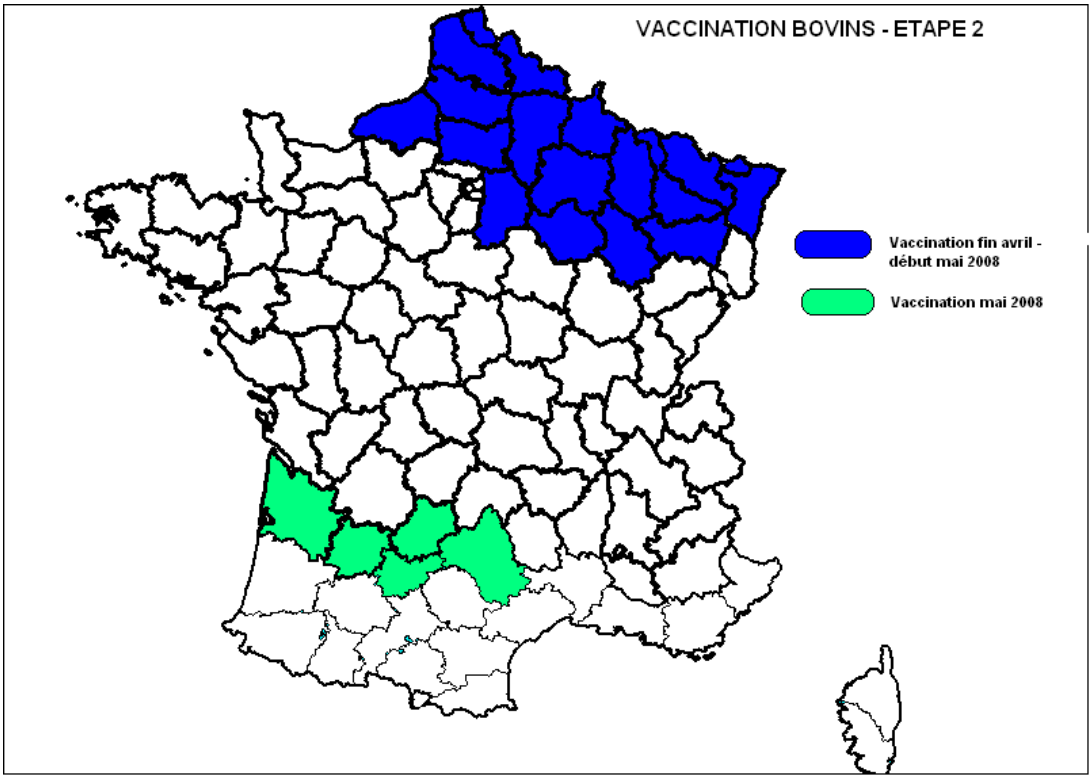
Par ailleurs, sont mises de côté pour chaque livraison les doses nécessaires à la vaccination de 150.000 broutards (France entière, par mois).

Les données sont calculées sur la base du Recensement général agricole 2006, majorées de 5%.

A - Etape de répartition n1 : les 16 départements atteints depuis 2006 :



B - Etape de répartition n 2 : les 5 départements « protection »:

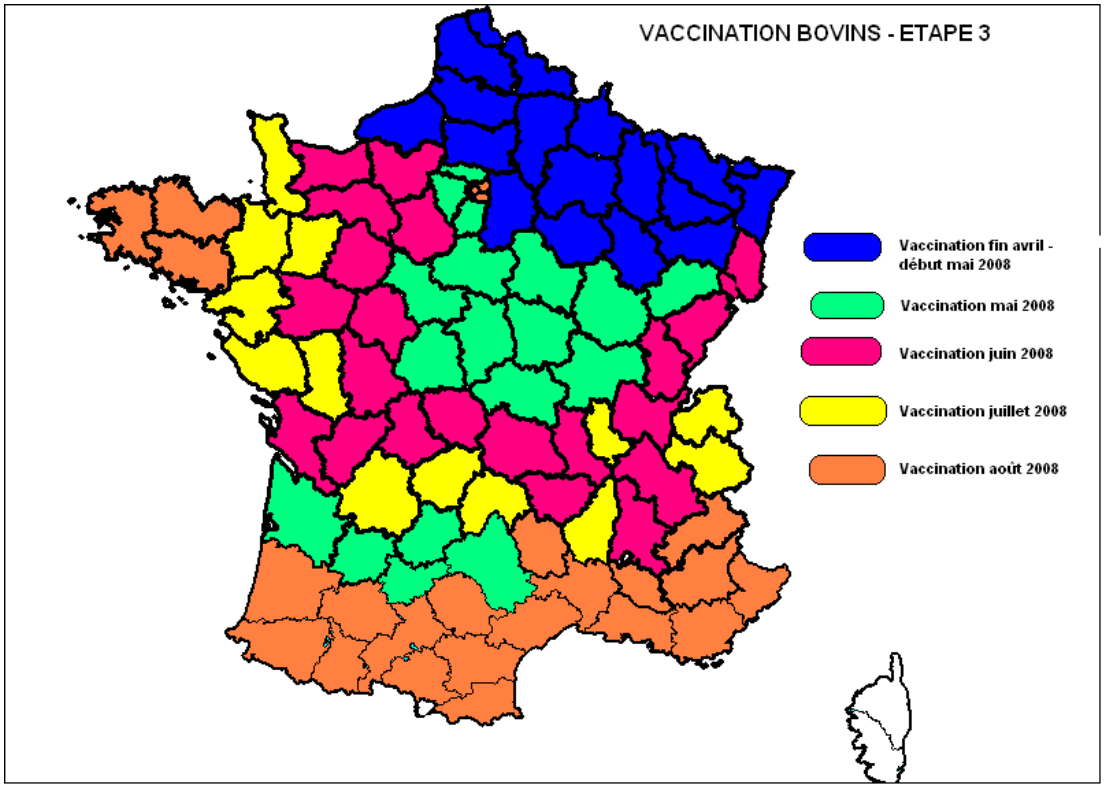


C - Etape de répartition n3 : les autres départements

A terme, la vaccination permet de protéger du BTV 8 tout le cheptel français.

La méthode de répartition est toujours la même : sont mises de côté, pour chaque livraison :

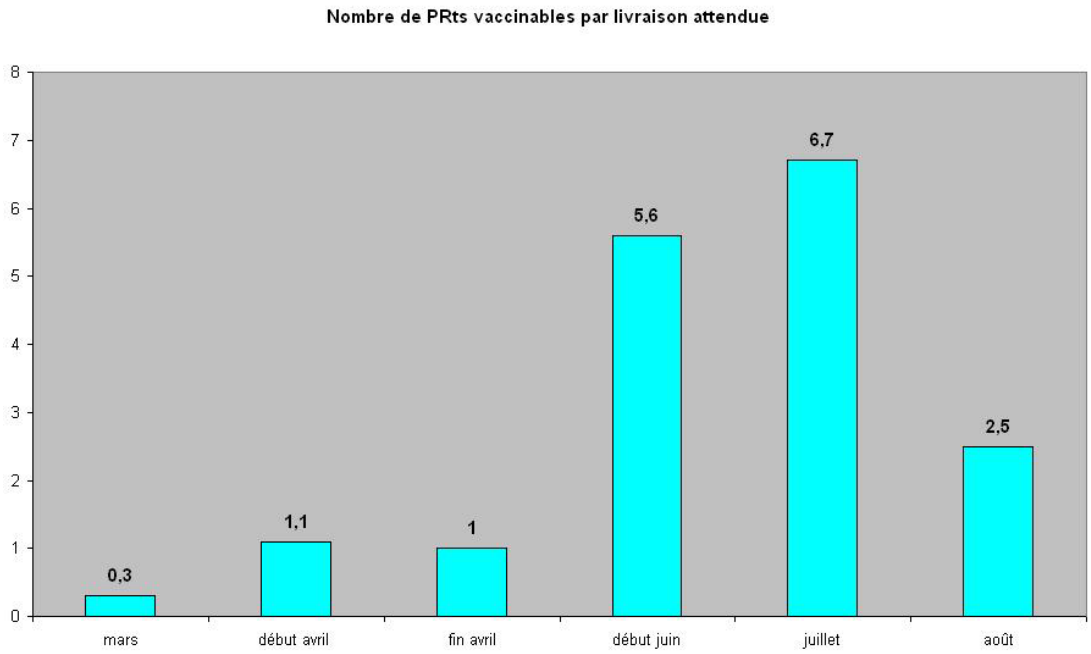
- Les doses nécessaires à la vaccination de 150.000 broutards (France entière, par mois)
- 5% des doses pour permettre aux DDSV de gérer des difficultés locales



Le prévisionnel de bovins vaccinables par département est présenté en annexe 2.

III. Répartition des doses pour les petits ruminants

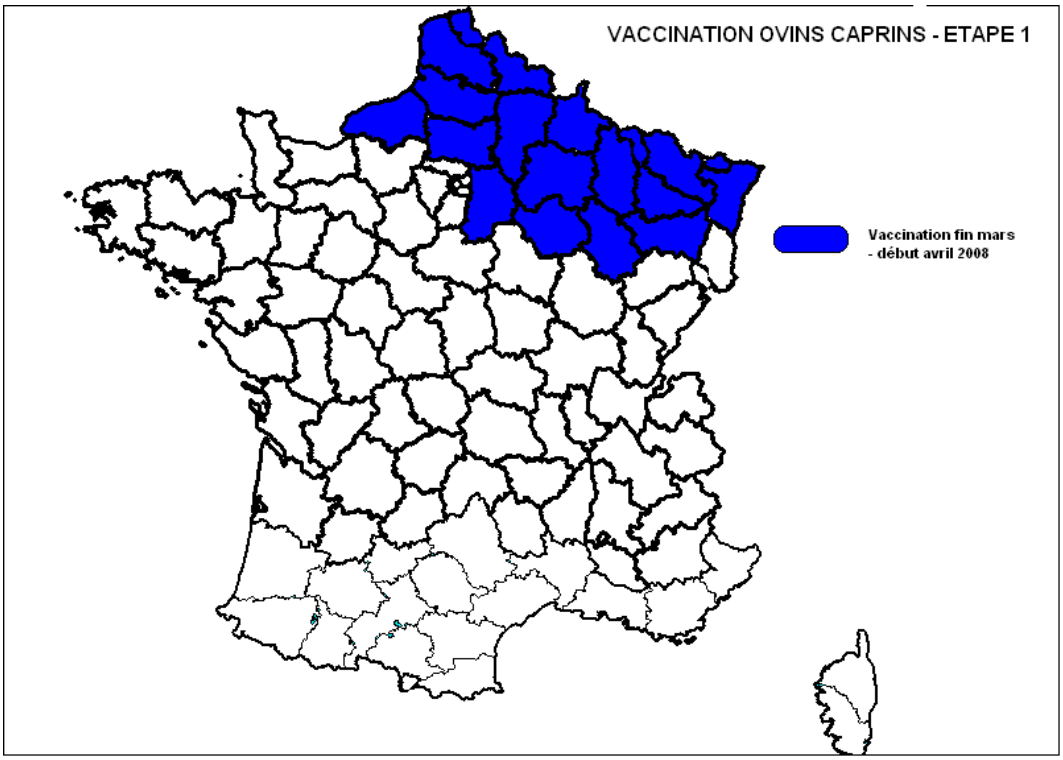
Le graphique suivant présente le **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue** de doses vaccinales par MERIAL (laboratoire retenu pour le vaccin Petits ruminants en BTV 8).



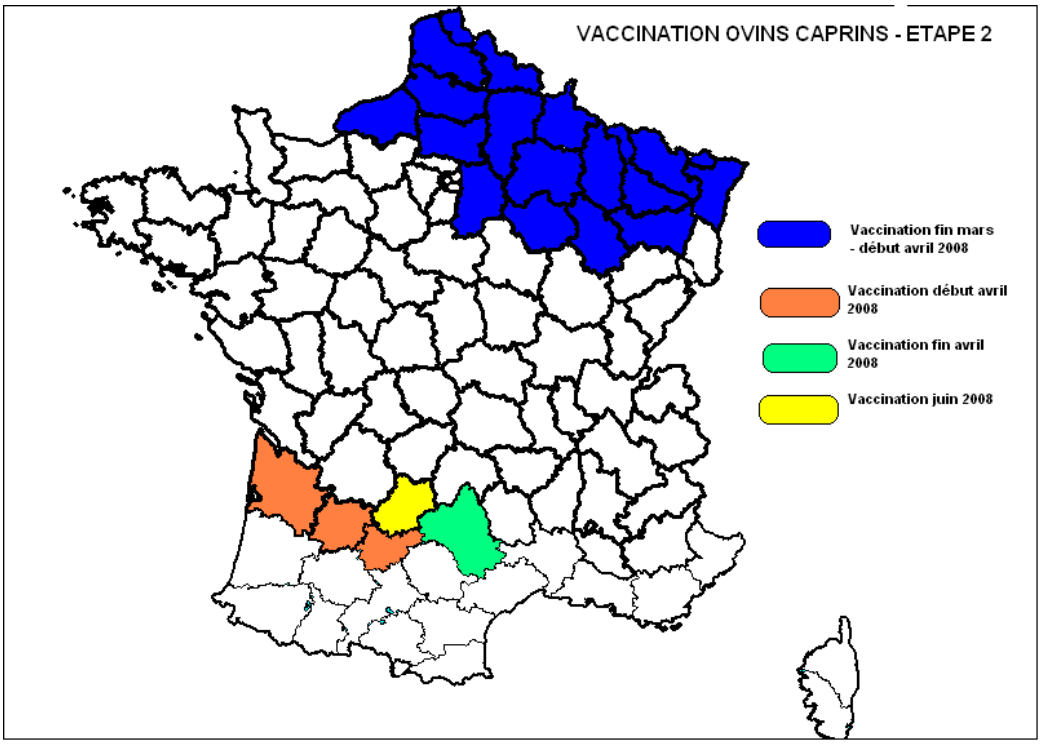
Les doses nécessaires à la vaccination de 500.000 petits ruminants transhumants (France entière, année entière) sont mises de côté sur la livraison de début avril 2008.

Les données sont calculées sur la base du Recensement général agricole 2006, majorées de 5%.

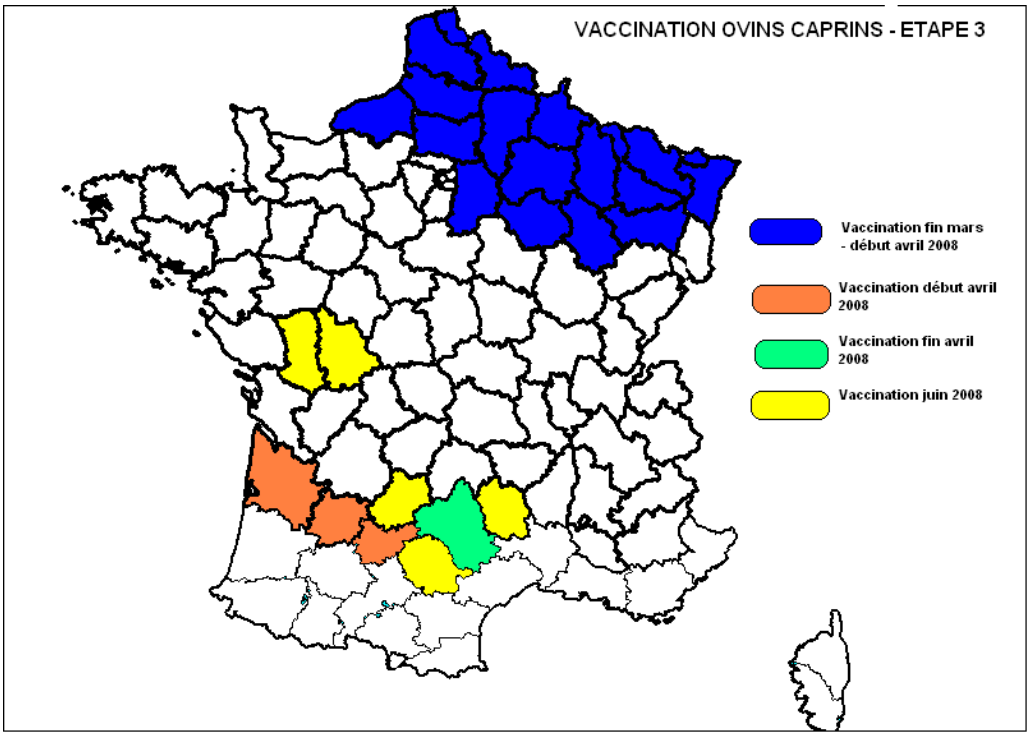
A - Etape de répartition n1 : les 16 départements atteints depuis 2006 :



B - Etape de répartition n 2 : les 5 départements « protection »:

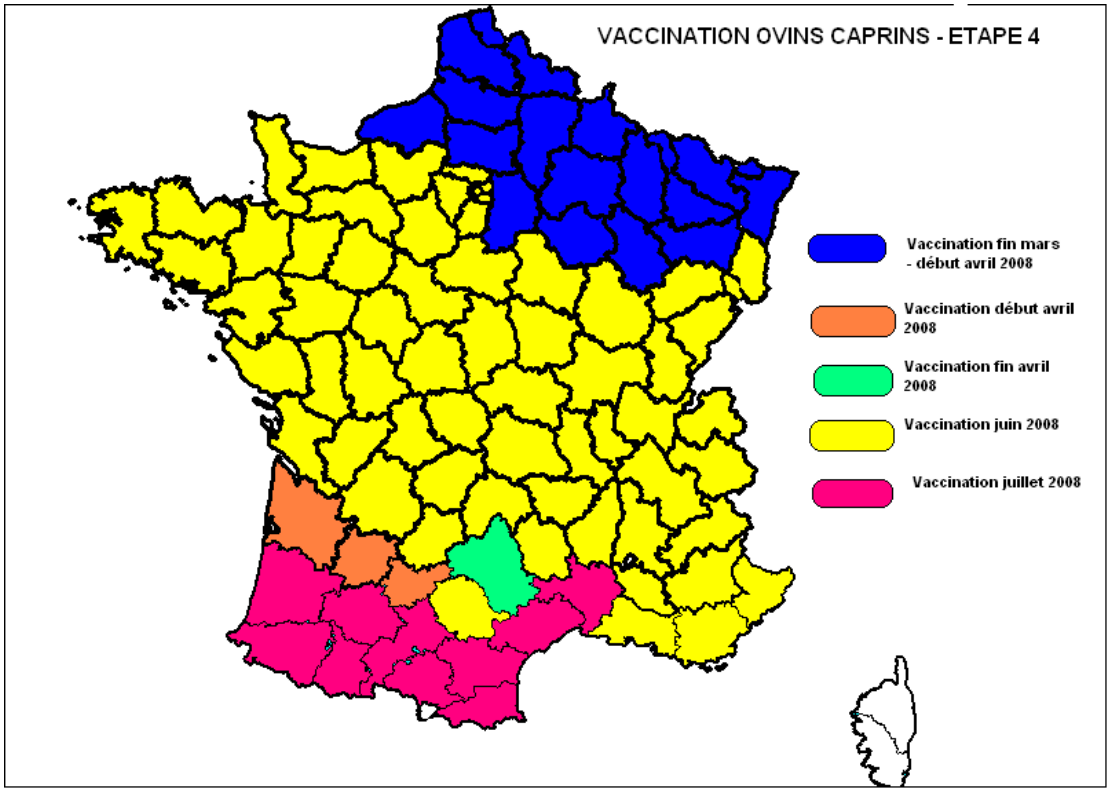


C - Etape de répartition n 3 : les bassins laitiers



D - Etape de répartition n 4 : les autres départements

A terme, la vaccination permet de protéger du BTV 8 tout le cheptel français.



Le prévisionnel de petits ruminants vaccinables par département est présenté en annexe 3.

<u>Annexe 1</u> : doses MERIAL disponibles pour les bovins destinés aux échanges vers l'Italie

Département	Doses allouées Mars/Avril	Département	Doses allouées Mars/Avril
Ain	2000	Manche	800
Aisne	4700	Marne	6 000
Allier	31 500	Haute Marne	2 300
Ardèche	800	Mayenne	600
Ardennes	4 000	Meurthe et Moselle	6 000
Aube	1 000	Meuse	3 500
Aveyron	31 000	Morbihan	400
Calvados	1 400	Moselle	7 400
Cantal	22 800	Nièvre	27 000
Charente	700	Nord	0
Charente Maritime	1 200	Oise	700
Cher	8 800	Orne	1 600
Corrèze	13 400	Pas de Calais	3 500
Cotes d'Or	9 000	Puy-de-Dôme	9 000
Côtes d'Armor	800	Bas-Rhin	0
Creuse	17 000	Haut-Rhin	400
Dordogne	4 400	Rhône	2000
Doubs	400	Haute Saône	2 400
Drôme	400	Saône et Loire	38 400
Eure	800	Sarthe	900
Eure et Loir	200	Savoie	200
Gironde	1 200	Haute Savoie	2 000
Ille et Vilaine	0	Seine Maritime	0
Indre	9 200	Seine et Marne	7 600
Indre et Loire	800	Yvelines	0
Isère	1 400	Deux Sèvres	2 400
Jura	400	Somme	1 000
Loir et Cher	400	Tarn	2 600
Loire	10 800	Tarn et Garonne	3 800
Haute-Loire	2 400	Vendée	1 700
Loire Atlantique	700	Vienne	2 800
Loiret	600	Haute Vienne	12 600
Lot	6 000	Vosges	3 000
Lot et Garonne	1 800	Yonne	3 600
Lozère	9 300	Territoire de Belfort	0
Maine et Loire	2 800	Essonne	0
		Val d'Oise	0

Annexe 2 : prévisionnel de bovins vaccinables

Département	Nombre total de bovins vaccinables	Mois de livraison
01 Ain	107 620	Juin
02 Aisne	125 194	Fin avril – début mai
03 Allier	321 300	Mai
04 Alpes de Haute Provence	7 853	Août
05 Hautes Alpes	21 186	Août
06 Alpes Maritimes	1 371	Août
07 Ardèche	37 240	Juillet
08 Ardennes	150 150	Fin avril – début mai
09 Ariège	62 400	Août
10 Aube	39 815	Fin avril – début mai
11 Aude	19 105	Août
12 Aveyron	303 400	Mai
13 Bouches du Rhône	9 971	Août
14 Calvados	264 200	Juin
15 Cantal	323 200	Juillet
16 Charente	99 550	Juin
17 Charente Maritime	82 070	Juin
18 Cher	112 140	Mai
19 Corrèze	203 600	Juillet
21 Côte d'Or	140 100	Mai
22 Côte d'Armor	338 600	Août
23 Creuse	273 300	Juin
24 Dordogne	173 997	Juillet
25 Doubs	169 700	Juin
26 Drôme	16 920	Juin
27 Eure	108 100	Juin
28 Eure et Loir	112 140	Juin
29 Finistère	313 100	Août
30 Gard	6 000	Août
31 Haute Garonne	87 400	Août
32 Gers	85 900	Août
33 Gironde	42 435	Mai
34 Hérault	6 780	Août
35 Ille et Vilaine	398 400	Juillet
36 Indre	148 320	Mai
37 Indre et Loire	51 270	Juin
38 Isère	95 320	Juin
39 Jura	102 100	Juin
40 Landes	47 606	Août
41 Loir et Cher	28 810	Mai
42 Loire	204 980	Juin
43 Haute Loire	154 000	Juin
44 Loire Atlantique	304 550	Juillet
45 Loiret	29 020	Mai
46 Lot	87 050	Mai
47 Lot-et-Garonne	71 744	Mai
48 Lozère	91 870	Août
49 Maine et Loire	316 000	Juin
50 Manche	461 700	Juillet
51 Marne	43 595	Fin avril – début mai

Département	Nombre total de bovins vaccinables	Mois de livraison
52 Haute Marne	129 639	Fin avril – début mai
53 Mayenne	364 800	Juillet
54 Meurthe et Moselle	113 000	Fin avril – début mai
55 Meuse	139 300	Fin avril – début mai
56 Morbihan	259 200	Août
57 Moselle	153 800	Fin avril – début mai
58 Nièvre	225 160	Mai
59 Nord	203 650	Fin avril – début mai
60 Oise	74 278	Fin avril – début mai
61 Orne	276 400	Juin
62 Pas de Calais	233 700	Fin avril – début mai
63 Puy de Dôme	233 200	Juin
64 Pyrénées Atlantiques	224 620	Août
65 Hautes Pyrénées	86 750	Août
66 Pyrénées Orientales	11 650	Août
67 Bas Rhin	68 230	Fin avril – début mai
68 Haut Rhin	36 670	Juin
69 Rhône	73 000	Juillet
70 Haute Saône	124 400	Mai
71 Saône et Loire	351 000	Mai
72 Sarthe	199 500	Juin
73 Savoie	55 100	Juillet
74 Haute Savoie	85 790	Juillet
75 Ville de Paris	0	Août
76 Seine Maritime	264 000	Fin avril – début mai
77 Seine et Marne	14 751	Fin avril – début mai
78 Yvelines	4 053	Mai
79 Deux-Sèvres	212 600	Juillet
80 Somme	139 014	Fin avril – début mai
81 Tarn	111 600	Août
82 Tarn et Garonne	50 050	Mai
83 Var	421	Août
84 Vaucluse	336	Août
85 Vendée	357 400	Juillet
86 Vienne	93 550	Juin
87 Haute-Vienne	216 000	Juin
88 Vosges	143 000	Fin avril – début mai
89 Yonne	72 800	Mai
90 Territoire de Belfort	13 200	Juin
91 Essonne	1 475	Mai
92 Hauts de Seine	0	Août
93 Seine Saint Denis	57	Août
94 Val de Marne	26	Août
95 Val d’Oise	2 772	Mai

Annexe 3 : prévisionnel de petits ruminants vaccinables

Département	Nombre de petits ruminants vaccinables	Mois de livraison
01 Ain	33960	Juin
02 Aisne	34814	Fin mars – début avril
03 Allier	241900	Juin
04 Alpes de Haute Provence	165228	Juin
05 Hautes Alpes	212596	Juin
06 Alpes Maritimes	59683	Juin
07 Ardèche	130285	Juin
08 Ardennes	45860	Fin mars – début avril
09 Ariège	85990	Juillet
10 Aube	16600	Fin mars – début avril
11 Aude	57595	Juillet
12 Aveyron	934350	Fin avril
13 Bouches du Rhône	143470	Juin
14 Calvados	27900	Juin
15 Cantal	44530	Juin
16 Charente	128500	Juin
17 Charente Maritime	40540	Juin
18 Cher	97600	Juin
19 Corrèze	63160	Juin
21 Côte d'Or	56160	Juin
22 Côte d'Armor	21670	Juin
23 Creuse	109000	Juin
24 Dordogne	90735	Juin
25 Doubs	9360	Juin
26 Drôme	114650	Juin
27 Eure	34450	Juin
28 Eure et Loir	14160	Juin
29 Finistère	14350	Juin
30 Gard	47610	Juillet
31 Haute Garonne	75610	Juillet
32 Gers	27775	Juillet
33 Gironde	21891	Début avril
34 Hérault	44745	Juillet
35 Ille et Vilaine	45400	Juin
36 Indre	147350	Juin
37 Indre et Loire	61400	Juin
38 Isère	55930	Juin
39 Jura	18170	Juin
40 Landes	7509	Juillet
41 Loir et Cher	28000	Juin
42 Loire	57880	Juin
43 Haute Loire	173800	Juin
44 Loire Atlantique	40280	Juin
45 Loiret	21750	Juin
46 Lot	313130	Juin
47 Lot et Garonne	24597	Début avril
48 Lozère	180160	Juin
49 Maine et Loire	78800	Juin
50 Manche	46200	Juin

Département	Nombre de petits ruminants vaccinables	Mois de livraison
51 Marne	14065	Fin mars – début avril
52 Haute Marne	57550	Fin mars – début avril
53 Mayenne	27530	Juin
54 Meurthe et Moselle	62385	Fin mars – début avril
55 Meuse	39530	Fin mars – début avril
56 Morbihan	22710	Juin
57 Moselle	76200	Fin mars – début avril
58 Nièvre	76360	Juin
59 Nord	24025	Fin mars – début avril
60 Oise	27965	Fin mars – début avril
61 Orne	32300	Juin
62 Pas de Calais	27825	Fin mars – début avril
63 Puy de Dôme	131100	Juin
64 Pyrénées Atlantiques	623846	Juillet
65 Hautes Pyrénées	82485	Juillet
66 Pyrénées Orientales	28040	Juillet
67 Bas Rhin	32415	Fin mars – début avril
68 Haut Rhin	14710	Juin
69 Rhône	35445	Juin
70 Haute Saône	34580	Juin
71 Saône et Loire	97300	Juin
72 Sarthe	27250	Juin
73 Savoie	41350	Juin
74 Haute Savoie	22925	Juin
75 Ville de Paris	0	Juin
76 Seine Maritime	39400	Fin mars – début avril
77 Seine et Marne	5526	Fin mars – début avril
78 Yvelines	4382	Juin
79 Deux-Sèvres	482350	Juin
80 Somme	27100	Fin mars – début avril
81 Tarn	307350	Juin
82 Tarn et Garonne	46370	Début avril
83 Var	59976	Juin
84 Vaucluse	35005	Juin
85 Vendée	116700	Juin
86 Vienne	390350	Juin
87 Haute-Vienne	391890	Juin
88 Vosges	59660	Fin mars – début avril
89 Yonne	37960	Juin
90 Territoire de Belfort	3160	Juin
91 Essonne	721	Juin
92 Hauts de Seine	0	Juin
93 Seine Saint Denis	19	Juin
94 Val de Marne	105	Juin
95 Val d'Oise	1852	Juin